Image not found or type unknown

Succession de 2 ans et demi ça suffit

Par **diiablesse**, le **11/08/2015** à **21:21**

bonjour.
mon père est décédé le 1er mars 2013.
il était divorcé et vivait avec une femme sans être marié.
il y a eu un testament notarial donnant usufruit à sa compagne.
usufruit que j'ai cassé avec mon frère pour avoir notre part réservataire en tant qu'héritiers directs mon frère et moi.
donc usufruit transformé en quotité disponible.
il y a un patrimoine, et la concubine veut racheter un des biens.
hors à ce jour ca traine, j'ai eu recourt avec un avocat dont je suis sans nouvelle aussi.
les frais de succession de la concubine ne sont pas payés.
bref.
si cela continue dans 10 ans nous seront au même point.
je veux l'assigner pour payer ce qu'elle doit et vendre les biens.
que dois je faire sans avocat.
merci pour votre réponse.
Sophie

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés